



Saint-Joseph-du-Lac

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac conclut une nouvelle convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Joseph-du-Lac (SCFP 7119)

Saint-Joseph-du-Lac, 20 août 2026 - La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est heureuse d'annoncer la conclusion d'une nouvelle convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Saint-Joseph-du-Lac (SCFP 7119).

D'une durée de cinq ans, cette nouvelle entente témoigne de la volonté des parties de maintenir des relations de travail constructives et durables, tout en reconnaissant la contribution essentielle des pompiers et pompières à la sécurité de la population.

La convention prévoit notamment une majoration des taux horaires d'au moins 2 % pour les trois prochaines années et d'au moins 2,5 % pour la dernière année. Selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, ces augmentations pourraient atteindre jusqu'à 4 %.

Afin de maintenir des conditions de rémunération compétitives par rapport au marché, la nouvelle convention collective prévoit également, pour la première année, un rattrapage salarial correspondant à 18,80 % du taux horaire. Cette mesure vise à assurer une rémunération concurrentielle et à soutenir la capacité de la Municipalité à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte où les services de sécurité incendie doivent pouvoir compter sur du personnel expérimenté.

« Cette entente est le résultat d'un travail de collaboration et d'une volonté commune de parvenir à un règlement équitable et durable. Elle permet à la Municipalité de reconnaître la contribution de nos pompiers et pompières tout en assurant une prévisibilité financière pour les prochaines années », souligne Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac.

La Municipalité peut compter sur une équipe expérimentée de 23 pompiers et pompières, ainsi que d'un préventionniste, répartis au sein de quatre équipes. Cette organisation permet d'assurer une force de frappe adéquate et une capacité d'intervention essentielle à la protection de la population.

La sécurité de nos citoyens repose notamment sur la disponibilité d'une équipe compétente, expérimentée et mobilisable lorsqu'une situation d'urgence survient. Cette nouvelle convention contribue à maintenir cette stabilité et à reconnaître le travail accompli par nos pompiers et pompières.

La Municipalité tient à remercier les représentants des deux parties pour leur collaboration et leur ouverture tout au long du processus de négociation. La signature de cette convention permet de poursuivre cette collaboration sur des bases solides et de se concentrer sur un objectif commun : assurer la population de Saint-Joseph-du-Lac un service de sécurité incendie efficace, fiable et adapté à ses besoins.